



Villejust Informations



Une relation de confiance



Un habitat durable



Du sur-mesure soigné



Un service personnalisé



Des saveurs à proximité



L'excellence artisanale



Vous sublimer avec art



Des matières premières sélectionnées



Des conseils éclairés



Un savoir-faire... ... admirable et unique



Lien social inestimable



Créer avec talent



Appliqué et rigoureux



Une écoute attentive



Technique et innovation



Vos objets préférés revivent !



De la fraîcheur quotidienne



En prime, le sourire !



Aux petits soins !



Une réalisation impeccable



Made in Essonne !



Offrir la qualité



Une attention particulière



Trouvez votre artisan sur

MonArtisan91.fr

L'ANNUAIRE EN LIGNE DES ARTISANS ESSONNIENS



VILLEJUST



Chambre
de Métiers
et de l'Artisanat

ÎLE-DE-FRANCE
ESSONNE

Dans ce numéro

Infos Pratiques	2
Infos Administratives	4
Vie Municipale	5 et 6
Retour en images	7
Notre dossier	8 et 9
Cadre de Vie	10 à 13
Intercommunalité	14 et 15
Associations, Loisirs...	16 et 19

Villejust signe la charte en
faveur de l'artisanat local

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE:

(sur Rendez-vous pour cause sanitaire)

Lundi, mardi, jeudi, vendredi :

de 10h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

Samedi (permanence): de 9h00 à 12h00

NOUVEAUTE: le service Urbanisme vous reçoit

les samedis 17 avril, 15 mai, 12 juin.

NUMEROS UTILES:

Accueil – sacs végétaux : 01.69.31.74.40

Affaires générales – Etat civil : 01.69.31.74.43

Affaires scolaires : 01.69.31.74.42

Urbanisme : 01.69.31.74.46

Communication: 01.69.31.74.47

Vie associative: 01.69.31.74.47

Services techniques (secrétariat) : 01.69.31.74.46



Le Maire et les élus sont à votre écoute.

Pour prendre rendez-vous, contactez le secrétariat du Maire et des élus au 01.69.31.74.41

ou envoyer un mail à :

secretariat-maire@mairie-villejust.fr



Igor TRICKOVSKI	Maire et Vice-Président de la Communauté Paris-Saclay
Sylvie ARMAND-BARBAZA	1 ^{ère} Adjointe Finances
Valéry LAURENT	2 ^{ème} Adjoint Développement Durable et Travaux
Isabelle ARMAND	3 ^{ème} Adjointe Affaires Sociales
Richard PELISSERO	4 ^{ème} Adjoint Urbanisme réglementaire et Aménagement
Pierre CAMBON	5 ^{ème} Adjoint Numérique et Réseaux



BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA COMMUNE DE VILLEJUST

Directeur de la publication: Igor Trickovski

Rédaction: Vanessa Dorey Desplantes, Services municipaux, Elus, Communauté Paris-Saclay, Associations de Villejust

Mise en page: Vanessa Dorey Desplantes - Service communication.

Crédit images: Olivier Vouga, Associations de Villejust, Communauté Paris-Saclay, Services municipaux, Ecole Jeanne Chanson, DR.

Distribution : Yolle Distribution - Villejust
Bulletin municipal tiré en 1 200 exemplaires.

Pour plus d'informations: www.villejust.fr / Service communication: 01.69.31.74.47, service-communication@mairie-villejust.fr



Suivez-nous sur

www.villejust.fr



Edito



Chères Villejustiennes, Chers Villejustiens,

Nous sommes début mars et la situation a finalement peu évolué. Nous sommes toujours sous le coup d'un couvre-feu quotidien prenant effet à 18h et de contraintes sanitaires multiples. La vaccination avance peu à peu même s'il est évidemment complexe de pouvoir obtenir un rendez-vous pour les publics désignés comme prioritaires.

À cet effet, et afin d'essayer de faciliter ces démarches avec le CCAS, nous avons appelé les habitants de 75 ans et plus afin de savoir si ils souhaitent se faire vacciner et si ils rencontrent des difficultés, pour faire l'interface avec les centres de vaccination quand cela est possible et sans nous substituer aux demandes qui peuvent être faites.

C'est donc une période d'expectative que nous vivons puisque les médias et les observateurs nous promettaient depuis plusieurs semaines un reconfinement plus strict, qui n'est, pour lors, pas arrivé. Nous faisons d'ailleurs le point sur les dernières mesures qui viennent d'être annoncées et notamment la généralisation du port du masque en ville et dans les parcs et jardins dans toute l'Essonne, par arrêté préfectoral depuis le 6 mars 2021.

Quelle leçon en tirer? Peut-être de nous concentrer sur l'essentiel et de nous adapter en faisant preuve d'imagination et de responsabilité plutôt que d'attendre que les choses passent pour espérer un retour à la normale.

C'est pourquoi je veux remercier tous les responsables associatifs qui se démènent pour faire vivre leurs associations malgré les obstacles et les impossibilités de se réunir, mais aussi les services et les élus municipaux qui s'organisent pour mener à bien les missions de service public dont nous avons tant besoin.

C'est ainsi que nous sommes heureux que vous ayez été près de 300 à avoir répondu, en début d'année, à notre proposition de galette des aînés partagée à distance et que nous travaillons à une solution à destination des étudiants de notre commune pour leur permettre de profiter d'un lieu leur permettant de travailler en sortant de l'isolement, tout en respectant les précautions sanitaires nécessaires. Nous espérons pouvoir mettre ce dispositif en place dans les toutes prochaines semaines.

Cette crise que nous traversons tous ensemble c'est donc aussi l'occasion d'aller plus loin dans nos engagements, et nous pouvons tous le faire. C'est ainsi qu'à Villejust nous avons été parmi les premiers à signer avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, une charte locale visant à promouvoir l'artisanat et le commerce de proximité, et nous le faisons concrètement à la mairie et ne pouvons que vous y inciter également. Mais aussi en lançant un dispositif de signalement en mairie pour lutter contre les dépôts sauvages et ce en partenariat avec une association de la commune pour œuvrer ensemble, chacun à son niveau, pour lutter contre ces pollutions et préserver notre environnement et notre cadre de vie.

Vous l'aurez compris, nous préférons agir en nous adaptant plutôt que d'attendre passivement. Et souhaitons que le retour prochain des beaux jours nous y aide, et c'est ensemble que nous trouverons des solutions innovantes et responsables pour retrouver le plaisir d'activités et moments partagés.

Bien sincèrement,

Bien fidèlement,

Igor TRICKOVSKI

Maire de Villejust

Vice-Président de la Communauté Paris-Saclay

ANNONCES DU GOUVERNEMENT - NOUVELLES MESURES SANITAIRES

Depuis le 16 janvier 2021, l'ensemble du territoire métropolitain est soumis à un **couvre-feu à partir de 18h00**.

En complément de cette mesure et au vu de l'augmentation du nombre de cas positifs au COVID 19, le gouvernement a préconisé le port du masque dans les départements les plus impactés.

Le Préfet de l'Essonne a donc pris un **arrêté visant à rendre le port du masque obligatoire sur l'ensemble du département de l'Essonne, dans les agglomérations ainsi que les parcs et jardins.**

Cette mesure a pris effet le 6 mars dernier, pour une durée d'un mois.



Stratégie vaccinale recommandée par la Haute Autorité de Santé

Conformément aux priorités fixées par le Gouvernement, la vaccination est pour l'heure réservée aux personnes âgées de 75 ans et plus, ainsi qu'aux personnes, quel que soit leur âge, présentant des pathologies conduisant à un très haut risque de forme grave de la maladie (ces dernières devront impérativement disposer d'une ordonnance médicale pour se faire vacciner prioritairement).

Les actions de la municipalité

La municipalité a procédé à un recensement de la population âgée de plus de 75 ans afin de faire le point sur la vaccination.

Au cours du mois de février 2021, un agent de la ville a pris contact avec toutes ces personnes afin de savoir si elles avaient déjà engagé des démarches pour se faire vacciner.

- Pour les personnes de plus de 75 ans qui ont pu échanger avec un agent de la commune, nous avons bien pris en compte votre choix de vous faire vacciner ou non. Dès qu'un créneau sera disponible, nous reprendrons attache auprès de vous pour vous le proposer si tel est votre choix.

- Pour les personnes de plus de 75 ans qui n'ont pas échangé directement avec l'agent de la commune, merci de vous rapprocher de la Mairie et de vous faire connaître au 01.69.31.74.41.

La municipalité tente d'obtenir des places, pour les Villejustiens prioritaires, pour se faire vacciner rapidement. Dès que des créneaux seront attribués à la Mairie, nous reprendrons contact avec vous.

Cette démarche a pour but de faciliter l'obtention de créneaux mais ne vous dispense pas de continuer à rechercher une place de votre côté.

La mairie a mis en place une aide administrative pour vous inscrire mais cette inscription ne permet pas d'obtenir des RDV plus rapidement.

Pour l'ensemble des centres, les modalités de prise de rendez-vous sont sur le site:

<https://www.sante.fr/centres-vaccination-covid.html>

ou en appelant le numéro vert gratuit: **0 800 009 110**

Si vous rencontrez un **problème de transport** pour vous déplacer vers un centre de vaccination, vous pouvez solliciter une aide auprès du Département en envoyant un mail à :

transports@cd-essonne.fr



Comment prendre rendez-vous ?

Les personnes de plus de 75 ans pourront s'inscrire dans n'importe quel centre de vaccination du département, par téléphone en appelant directement le centre concerné, ou sur les plateformes de prise de rendez-vous en ligne pour chacun des centres (par exemple <https://www.doctolib.fr/>, <https://www.maiia.com/> et <https://www.keldoc.com/>).

La présence de médecins étant systématiquement prévue dans les centres de vaccination, il n'est pas nécessaire de disposer d'une prescription pour effectuer la démarche de vaccination. Toutefois, l'établissement préalable d'une prescription par le médecin traitant peut simplifier la consultation pré-vaccinale au sein du centre de vaccination.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni et a approuvé, à l'unanimité, les points suivants:

- ◆ La municipalité a déposé une demande de subvention auprès de l'Etat (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance), du Conseil Départemental et de la Région afin de financer l'extension du système de vidéo-protection sur la commune.
- ◆ La municipalité a mis en place à compter du 1er février 2021, une prime supplémentaire, versée annuellement, pour les agents responsables d'une régie de dépenses ou de recettes.
- ◆ La municipalité a souhaité mettre en place le « compte épargne-temps » (CET) au bénéfice des agents communaux. Le compte épargne temps est un dispositif qui permet aux agents titulaires ou contractuels de placer leur congés non pris dans l'année et ainsi pouvoir les utiliser ultérieurement, sans craindre de les perdre.

Retrouvez les procès-verbaux des conseils municipaux dans leur intégralité sur notre site internet

www.villejust.fr – Rubrique Votre Mairie – Les Conseils Municipaux

Pensez à vous inscrire !



INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

Le 22 février 2021, l'Assemblée Nationale et le Sénat ont adopté une loi - LOI n° 2021-191 du 22 février 2021 - portant sur le report des élections départementales et régionales, de mars à juin 2021.

De plus, **une clause de revoyure sera proposée au plus tard le 1er avril par le Gouvernement au Parlement**, au vu d'une analyse du comité de scientifiques mentionné à l'article L. 3131-19 du code de la santé publique, un rapport sur l'état de l'épidémie de covid-19, sur les risques sanitaires à prendre en compte et sur les adaptations nécessaires à la tenue des scrutins et des campagnes électorales les précédant.

Ce rapport et l'analyse du comité de scientifiques seront rendus publics sans délai afin de maintenir ou reporter les élections de juin 2021.

Sans contre ordre, les élections départementales et régionales auront lieu les dimanches 13 et 20 juin 2021.

Vous disposez jusqu'au 7 mai 2021 minuit pour vous inscrire ou modifier votre adresse sur la liste électorale.

S'inscrire auprès du service Etat civil, en Mairie

1 – Je prépare mon passeport ou de ma carte d'identité **en cours de validité**

2 – Je prépare mon justificatif de domicile **datant de moins de 3 mois comportant mes nom, prénom et adresse à Villejust (*)**

3 – Je télécharge et complète obligatoirement **l'imprimé Cerfa n° 12669*02 de demande d'inscription sur la liste électorale** sur le site www.service-public.fr

4 – Je prend rendez vous au 01.69.31.74.40 avec le service « état civil » en Mairie.

IMPORTANT

(*) Justificatifs recevables : attestation ou facture établie par un fournisseur d'eau, de gaz ou d'électricité ; fiche de paie ; facture de téléphone fixe ; assurance habitation locataire ou propriétaire occupant; titre de pension ; quittance de loyer **non manuscrite**; attestation Pôle Emploi

ATTENTION ! depuis le 01/01/2019 les factures mobiles sont interdites.

Si vous vous inscrivez dans la commune au titre de la qualité de contribuable : justification de 2 années consécutives d'inscription au rôle des contributions locales, effectives à la demande d'inscription (taxe d'habitation, taxe foncière sur le bâti et le non bâti)

Si vous habitez chez vos parents et que vous avez moins de 26 ans : justificatif de domicile des parents datant de moins de 3 mois + acte de naissance ou copie intégrale du livret de famille.

Si vous êtes hébergé : un certificat d'hébergement de moins de 3 mois + pièce d'identité de l'hébergeant + son justificatif de domicile datant de moins de trois mois + votre justificatif de rattachement à l'adresse de l'hébergeant datant de moins de 3 mois.

INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2021 - 2022

RAPPEL : Vous avez jusqu'au 31 mars 2021 pour effectuer l'inscription de vos enfants pour la rentrée scolaire de septembre 2021.

Vous pouvez télécharger l'imprimé sur le site de la Mairie ou le retirer à l'accueil de la Mairie, en prenant rendez-vous auprès du service scolaire au 01 69 31 74 42

NOUVELLES INSCRIPTIONS :

Pour l'école maternelle « Les Tilleuls » :

Enfants nés en 2018 (première inscription)

Nouvelles inscriptions (toutes les classes de la PS à la GS)

Pour l'école élémentaire « Jeanne Chanson » :

Nouvelles inscriptions (toutes les classes du CP au CM2)



Liste des documents à préparer pour votre rendez-vous en Mairie

Le livret de famille

Le carnet de santé (vaccinations à jour)

Un justificatif de domicile de moins de 3 mois

En cas de séparation des parents, toutes pièces justificatives de l'attribution du droit de garde (jugement, courrier des deux parents)

Le numéro de mutuelle (nom et adresse)

La copie d'un document de la CAF faisant mention de votre numéro d'allocataire

L'attestation d'assurance scolaire (nom, adresse, no d'adhésion), à fournir au plus tard fin septembre 2021

Le certificat de radiation (dans le cas d'une scolarité dans une autre Commune)

RENOUVELLEMENTS INSCRIPTIONS :

La fiche de renseignements pré-remplie sera adressée aux parents dans les prochaines semaines.

Sans le retour de la fiche, nous ne pourrions pas enregistrer vos réservations aux différentes activités scolaires ou périscolaires.

NOUVEAUX ARRIVANTS

BIENVENUE

Bienvenue aux nouveaux habitants,

si vous êtes arrivés sur la commune depuis l'été 2019, faites-vous connaître !

La crise sanitaire et les restrictions gouvernementales nous empêchent depuis l'an dernier d'organiser une visite découverte de la commune de Villejust mais dès que la situation s'améliorera, nous vous inviterons à partager un moment convivial.



Dans cette attente, vous pouvez vous faire connaître en Mairie en envoyant un mail à secretariat-maire@mairie-villejust.fr (ou en appelant le 01.69.31.74.41)avec:

- ◆ vos noms,
- ◆ vos prénoms,
- ◆ votre adresse,
- ◆ votre numéro de téléphone et adresse mail,
- ◆ le nombre de personnes dans le foyer (et la date de naissance des enfants si vous en avez)
- ◆ votre date d'arrivée sur Villejust

Nous prendrons contact avec vous dès qu'une date sera fixée !

ACCUEIL DE LOISIRS



Vacances de février - Les enfants inscrits au Centre de Loisirs ont pu profiter de nombreuses activités pendant les vacances... Retour en images sur quelques unes d'entre elles!



CLUB JEUNES - Le club jeunes a fait le plein !





Signature de la CHARTE « CONSOMMEZ LOCAL, CONSOMMEZ ARTISANAL »

Vendredi 5 février 2021, la commune de Villejust a été une des premières commune de l'Essonne a signer la charte de proximité #ConsommezLocalConsommezArtisanal avec la Chambre de métiers et de l'artisanat de l'Essonne.

En présence du président de la CMA Laurent Munerot, du Maire de la ville Igor Trickovski et de deux chefs d'entreprise installés sur la commune : Monsieur Corneille, gérant de la boulangerie « Au biscuit gourmand » et Monsieur Brousse, dirigeant de l'entreprise de couverture Attila Système.



Le Saviez-vous?

Une Charte de Soutien, a quoi ça sert? Cet engagement porte sur quatre priorités : **faciliter la promotion des savoir-faire artisanaux locaux** auprès des consommateurs et diffuser le label « Consommez local, consommez artisanal » pour la **valorisation des produits locaux**, **maintenir et renforcer l'activité artisanale** sur le territoire de la commune, permettre le renouvellement des entreprises artisanales en **encourageant la reprise d'entreprise**, **soutenir la politique volontariste** de la Chambre de métiers et de l'artisanat au travers de son offre de services qui repose notamment sur l'accompagnement et le suivi des porteurs de projet et des artisans installés qui souhaitent développer leur activité.



Le 12 janvier dernier, l'Agglomération Paris Saclay a signé la charte de soutien « Consommez local, consommez artisanal » en présence du Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Essonne.

Villejust s'engage...

Et vous ?



Trouvez votre artisan sur
MonArtisan91.fr
L'annuaire officiel des artisans d'Essonne



Un engagement concret:

La municipalité a réalisé des travaux de rénovation à l'école Jeanne Chanson, pendant les vacances de février. La toiture et les charpentes ont été remplacées sur les parties extérieures et notamment le auvent de la cantine.

Après demande de plusieurs devis, c'est finalement une entreprise locale qui est intervenue pour remplacer l'existant. La société ATTILA, basée à Courtabœuf 9—Villejust, a été le maître d'œuvre de ces travaux.





Dans le cadre de l'opération **Essonne Verte - Essonne Propre**, portée par le Conseil Départemental, la **commune organise également un grand nettoyage de printemps sur différents secteurs du territoire communal** destiné à l'ensemble de la population.

Ce grand nettoyage de printemps, se déroulera cette année :
le Samedi 29 Mai 2021 de 10h à 12h

Ces opérations s'inscrivent dans une démarche citoyenne d'éducation et de sensibilisation afin de montrer combien la sauvegarde de notre environnement nous est chère.

Des gants et des sacs poubelles seront mis à disposition de l'ensemble des participants.

Vous souhaitez participer ?

*Faites vous connaître en envoyant un mail à :
vie-associative@mairie-villejust.fr ou en contactant le 01 69 31 74 47.*

Nous prendrons attache auprès de vous quelques temps avant afin de définir le lieu de rendez-vous.

NOUVEAUTE : MISE EN PLACE D'UN CONTACT - SIGNALLEMENT EN MAIRIE



Afin de garantir la propreté dans la commune, la municipalité a décidé d'agir en mettant à contribution les habitants. Un nouveau numéro de téléphone et une adresse mail sont désormais opérationnels afin que vous puissiez nous signaler un problème de propreté ou de dépôt sauvage sur la commune.

Être plus efficace ensemble !

Si vous constatez un dépôt sauvage, des débris abandonnés sur la commune merci d'adresser un mail à : villejustvilleverte@mairie-villejust.fr ou par téléphone au : **06.28.59.40.56**

Pour plus d'efficacité, merci de nous préciser la nature des déchets et leur emplacement exact. Nous nous chargeons du reste, en partenariat avec l'association Villejust Nature Environnement avec laquelle nous allons collaborer pour assurer un suivi de terrain de ces opérations.



ENCOMBRANTS - PETIT RAPPEL :

Depuis le 1^{er} Février 2021,
l'enlèvement des Encombrants et des DEEE* se fait sur rendez-vous **sur appel téléphonique uniquement**

(* Déchets d'Équipements Electroniques et Electriques)

Avec le **som** ENCOMBRANTS & DEEE :
c'est quand vous voulez !
01 73 07 90 80



Ecole Jeanne Chanson : Des artistes en herbe / De l'art dans l'air



« Les élèves de l'école Jeanne Chanson ont décoré les jardins de chaque classe avec des objets de toutes sortes et en fabriquant des décorations : pompons, poupées, bracelets, fausses rivières, guirlandes en bouchons, fleurs...

Ça a donné un peu de vie aux jardins, tristes en hiver. Les classes de Mr Langlet et Mme Martins ont créé un jardin musical, c'était original.

Nous, nous avons appris à coudre avec la machine, et on a inventé des oiseaux, des palmiers, des fleurs. Il y a beaucoup de couleurs dans notre jardin et c'est très agréable de le regarder. Ça nous a pris beaucoup de temps, mais on a adoré le faire.

Les familles ont eu l'occasion de venir visiter le soir ou le samedi, en passant par l'extérieur. »

Texte des Cm2



LOGEMENTS SOCIAUX

Le point du Maire sur les logements sociaux à Villejust

Comme vous le savez, ça n'est que depuis 2013, et du fait administratif de son entrée dans la Communauté d'Agglomération Europ'Essonne (et depuis Paris-Saclay), et bien que n'ayant pas la population nécessitant habituellement l'obligation de répondre à la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain), soit plus de 3.500 habitants alors que nous sommes toujours moins de 2.500, que notre commune travaille à accueillir des logements sociaux sur son territoire pour atteindre l'obligation de viser les 25% de logements sociaux.

Partant d'une situation où il lui était même impossible d'envisager des constructions d'immeubles collectifs, notre commune s'est vue devoir rattraper un retard « virtuel », du fait d'une obligation nouvelle, mais aux conséquences bien réelles.

Grâce au travail entrepris depuis cette récente évolution, ce sont près de 60 logement sociaux qui ont déjà été réalisés et livrés (rue des coquelicots; Grande rue à Fretay...) et près d'une cinquantaine d'autres qui sont en cours de réalisation ou dont les permis ont déjà été déposés (rue des Pavillons, la Poupardière...) nous permettant notamment de répondre aux objectifs de notre plan triennal 2017-2019 et de nous sortir d'une situation de carence qui, au-delà d'être plus que sévère et même injuste, était dommageable à la commune alors que ses efforts en la matière sont sincères et concrets. Aujourd'hui nous continuons à travailler aux objectifs du nouveau plan triennal dans le cadre de nouveaux projets. Ces logements depuis l'origine nous faisons en sorte qu'ils permettent une réelle mixité sociale, sans déclassement des nouveaux arrivants ni sans porter préjudice à l'habitat existant et à ses habitants. Ils sont ainsi répartis sur l'ensemble des secteurs de la commune sous la forme d'opérations à taille humaine.

Aujourd'hui, avec l'avancée de ces travaux et les premières attributions de logements réalisées, nous nous rendons compte que finalement peu de Villejustiens font de demandes pour accéder à ces logements sociaux, or ils ont bien évidemment vocation à être utiles pour des habitants de notre commune correspondant aux critères, et je pense notamment aux jeunes qui se lancent dans la vie active, dont les salaires ne sont pas les plus élevés; à ceux dont la famille se développe; ou bien encore à ceux de nos aînés une fois les enfants partis et parfois avec des ressources qui ont pu décliner surtout lorsque l'on se retrouve seule ou seul. Ces logements, ils sont aussi à destination des Villejustiens, ne l'oublions pas, en répondant à des critères objectifs, dont vous allez pouvoir prendre connaissance ci-dessous et qui permettent de constater que nombreux sont ceux qui peuvent y prétendre, notamment pour ceux qui seront livrés prochainement.

Alors n'hésitez plus à faire les démarches nécessaires pour vous et votre entourage et à vous renseigner auprès de la mairie, d'autant que nous avons débuté le processus afin que la mairie puisse devenir service enregistreur des demandeurs de logements sociaux d'ici cet été, ce qui devrait encore vous faciliter les formalités.

QUI PEUT PROPOSER UN LOGEMENT SOCIAL

Le logement social est réparti en « contingent », c'est un système de répartition des logements entre les différents partenaires (appelés « réservataires ») ayant contribué au financement des logements pour leur construction ou leur réhabilitation.

Ainsi, chaque réservataire dispose d'un certain nombre de logements.

Le « contingent préfectoral », le « contingent du bailleur », le 1% patronal et le « contingent communal »,

CONDITION D'ACCES AU LOGEMENT SOCIAL

Conformément à la réglementation en vigueur, les ressources ne doivent pas excéder, pour l'ensemble des personnes vivant au foyer, les plafonds revalorisés chaque année par décret du Ministère du Logement. Ces plafonds varient en fonction du nombre de personnes composant le ménage. (Il existe 3 catégories de logements sociaux, ou des variations de montants de loyers. Du plan social, PLAI ou PLS avec une participation moindre).

**Sur l'avis d'imposition 2020 des revenus de l'année 2019,
Prendre le REVENU FISCAL DE REFERENCE qui ne doit pas dépasser les plafonds ci-dessous :**

CATEGORIE DE MENAGES	PLAI	PLUS	PLS
1 personne seule	13 268	24 116	31 351
2 personnes sans personne à charge à l'exclusion des jeunes ménages(2) ou une 1 personne seule en situation de handicap(3)	21 626	36 042	46 855
3 personnes ou 1 personne seule + 1 à charge ou jeune ménage(2) sans personne à charge ou 2 personnes dont au moins 1 en situation de handicap(3)	25 995	43 325	56 323
4 personnes ou 1 personne seule + 2 à charge ou 3 personnes dont au moins 1 en situation de handicap(3)	28 543	51 897	67 466
5 personnes ou 1 personne seule + 3 à charge ou 4 personnes dont au moins 1 en situation de handicap(3)	33 792	61 435	79 866
6 personnes ou 1 personne seule + 4 à charge ou 5 personnes dont au moins 1 en situation de handicap(3)	38 024	69 134	89 874
Par personne supplémentaire	+ 4 235	+ 7 703	+ 10 014

POSTULER POUR UN LOGEMENT SOCIAL DU CONTINGENT COMMUNAL

POUR CE FAIRE:

-Les Villejustiens intéressés et éligibles qui souhaitent constituer pour la première fois un dossier de demandeur de logement social doivent:

- 1/ Télécharger le CERFA N° 14069*01 sur internet www.service-public.fr
- 2/ Rassembler les pièces nécessaires à la constitution du dossier (voir ci-dessous les pièces à fournir)
- 3/ Se rendre avec le CERFA complété et les pièces à fournir au CCAS de la Mairie de Villebon-sur-Yvette (Place Gérard Nevers) afin que l'on enregistre votre dossier.
Le CCAS vous remettra votre numéro unique de demandeur de logement social.
Le CCAS garde uniquement comme document le CERFA N° 14069*01 (pensez à faire une copie)
- 4/ Une fois ces démarches accomplies, déposez votre dossier complet (copie du CERFA + pièces à fournir) en mairie de Villejust au CCAS afin que l'on puisse présenter votre dossier au Comité Consultatif du Logement Social (CCLS) concernant les logements du contingent communal.

-Les Villejustiens intéressés et éligibles ayant déjà effectué ces formalités et possédant un numéro unique de demandeur de logement social doivent:

- 1/ Remplir un nouveau CERFA N° 14069*01 en indiquant votre numéro unique.
- 2/ Déposer celui-ci + les pièces à fournir en mairie de Villejust au CCAS afin que l'on puisse présenter ce nouveau dossier actualisé au Comité Consultatif du Logement Social (CCLS) concernant les logements du contingent communal.

LES PIÈCES À FOURNIR IMPÉRATIVEMENT:

- *Carte d'identité recto/verso ou titre de séjour recto/verso en cours de validité pour toutes les personnes majeures*
- *Livret de famille ou attestation PACS si autre que célibataire sans enfants*
- *Justificatif de séparation si divorce/ séparation ou dissolution du PACS*
- *3 derniers bulletins de salaires ou 3 derniers avis de paiement Pôle Emploi si chômage + tout autres justificatifs de ressources (rentes, pension invalidité, retraite etc.)*
- *Contrat de travail ou attestation employeur ou notification pôle emploi*
- *Attestation CAF si prestation perçues*
- *Avis d'imposition 2020 sur les revenus 2019 + déclaration de revenus 2019 si enfants majeurs à charge fiscale*
- *2 dernières quittances de loyer + attestation à jour du bailleur ou attestation d'hébergement avec copie pièce d'identité + quittance de loyer de l'hébergeant*

Pour les logements relevant du contingent communal, leur attribution par un comité.

Le comité est chargé de prioriser les dossiers présentés de façon anonymes et d'après des critères légaux. Il tiendra compte notamment de la composition de la famille, du niveau de ressources et des conditions de logement actuelles du ménage, de l'éloignement des lieux de travail ou encore de la proximité des équipements répondant aux besoins du demandeur. Les dossiers présentés sont étudiés uniquement sur les faits et les critères définis, afin de garantir la plus grande équité entre les candidats.

Lors de ce comité, SEULS 3 CANDIDATS par logement contingent communal seront retenus et présentés, par ordre défini, au bailleur, propriétaire du logement social, qui pourra confirmer ce choix. La Commission d'Attribution du bailleur a le pouvoir de décision finale sur l'attribution des logements sociaux.

Pour plus de renseignements:

téléphone: 01.69.31.74.41

mail: ccas@mairie-villejust.fr





RETOUR SUR L'AIDE AU LOYER

L'Agglomération Paris-Saclay a mis en place une aide exceptionnelle à destination des commerces afin de les aider financièrement lors de la crise sanitaire., sous la forme d'une aide au loyer.

Un bilan a été fait afin de répertorier les aides apportées aux commerçants et artisans:

Au total sur le territoire de l'agglomération Paris-Saclay :

- 694 dossiers reçus
- 624 dossiers validés
- 793 317€ accordés
- 57 dossiers en cours d'instruction
- 69 200€ en attente
- 13 dossiers refusés (Hors territoire, doublons...)

Voici les données concernant les dossiers pour Villejust :

- Nombre total de dossiers: 13
- Total montant validé (12) : 21 000€
- Total dossier potentiel (en attente + validé) : 23 000€

Autant de moyens concrets pour aider nos commerces et entreprises à traverser la crise.



PRIX DE LA CRÉATION D'ENTREPRISE

Félicitation à **Sandrine Cerda**, habitante de Villejust, qui reçoit le 1er prix du concours d'idée à la création d'entreprise dans la catégorie « Femmes » pour son projet de commerce alimentaire en épicerie fine.

Nous ne manquerons pas de vous tenir au courant de l'évolution du projet et lorsque ce commerce sera ouvert à la vente.



VILLEJUST AUX CÔTÉS DES ÉTUDIANTS

En complément du plan de soutien et d'accompagnement initié par l'Agglomération Paris-Saclay (voir ci-contre), la municipalité a souhaité prendre part à cette initiative à destination des étudiants avec des propositions locales. Ainsi la Mairie va recruter **un contrat d'apprentissage en alternance sur un poste de chargé de mission politique environnementale**, chargé du suivi du dispositif V³, Villejust Ville Verte. Si ce poste vous intéresse dans le cadre de vos études, n'hésitez pas à candidater par mail sur : secretariat-maire@mairie-villejust.fr

Par ailleurs, la commune va également ouvrir au recrutement 3 postes à temps partiel à destination d'étudiants de la commune qui rencontrent actuellement des problèmes pour occuper ou trouver un job étudiant. Il s'agira principalement de missions d'animation, d'encadrement des enfants sur le temps de cantine et de garderie ou des missions annexes au service de la commune. Là aussi, n'hésitez pas à candidater en envoyant un mail avec CV succinct et un petit exposé de votre motivation à l'adresse : secretariat-maire@mairie-villejust.fr

Enfin, nous travaillons à élaborer une solution qui devrait permettre aux étudiants de la commune qui ne peuvent avoir accès à leurs lieux d'enseignement, de partager un lieu de vie et de travail sur Villejust, dans le respect des règles sanitaires et de distanciation.

Si cette solution vous intéresse, merci de nous adresser vos coordonnées afin que nous puissions vous tenir informés de sa mise en place et d'organiser les présences.



SOLIDAIRE AVEC LES ETUDIANTS

Retrouvez tous les dispositifs d'aides et d'accompagnements sur paris-saclay.com ou en flashant le QR Code de l'affiche !
 AIDE ALIMENTAIRE / SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE / AIDES SOCIALES / AIDE AU LOGEMENT /
 AIDE SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE / AIDE A L'EMPRUNT BANCAIRE
 Pour plus de renseignements, envoyez un mail à: contact.jeunesse@paris-saclay.com

SOUTIEN ET ACCOMPAGNEMENT DES ÉTUDIANTS

////////////////////
 L'annuaire des aides
 SUR [PARIS-SACLAY.COM](https://paris-saclay.com)



Une priorité
 pour les collectivités
 territoriales engagées
 à votre service

VILLEJUST LUDIQUE

Qui ne connaît pas la série « Le jeu de la dame » ? Même sans l'avoir vue, quelqu'un vous a forcément parlé de cette série phénomène qui rend ses lettres de noblesse à un jeu de stratégie et de patience... Les Echecs !

Surfant sur ce succès (bien mérité) et rappelant à certains des souvenirs d'enfance, l'association Villejust Ludique vous propose de vous mesurer à d'autres joueurs ou tout simplement de vous initier à ce jeu de réflexion.... Pour gagner, il vous faudra anticiper le jeu de votre adversaire et avoir 3 coups d'avance !

Dans le contexte actuel, les rassemblements ne sont toujours pas autorisés mais restons positif, d'ici la fin mai...les mesures seront peut-être assouplies!

Si vous êtes intéressés pour participer, n'hésitez pas à vous faire connaître auprès de l'association en adressant un mail à asso.jeux.villejust@gmail.com

Et d'ici là, révisez vos stratégies avec le Roi, la Reine, le Fou, le Cavalier, la Tour et tous vos Pions !



TOURNOI D'ÉCHECS À VILLEJUST

EN PARTENARIAT AVEC LE CLUB D'ECHECS DE GIF / YVETTE,
L'ASSOCIATION VILLEJUST LUDIQUE VOUS PROPOSE
UN APRÈS MIDI DÉDIÉ AUX ÉCHECS.

au Complexe Sportif
de la Poupardière

SAMEDI
29 MAI 2021
À 14H



<p><u>Débutants :</u> Initiation aux échecs, premières parties INSCRIPTION CONSEILLÉE</p>	<p><u>Déjà initié? confirmé?</u> <u>Grand Maître? :</u> Tournoi d'échecs libre INSCRIPTION OBLIGATOIRE</p>
---	--

RENSEIGNEMENT ET INSCRIPTION : ASSO.JEUX.VILLEJUST@GMAIL.COM
(MERCİ DE PRÉCISER VOTRE NIVEAU (DÉBUTANT, CONFIRMÉ, NIVEAU ELO))

L'APE VOUS REGALE !



Huum,
Ne serait-ce pas
l'heure du goûter ?

ça tombe bien ! 

Propose d'appétissants
Biscuits et Madeleines



Information:

L'association APE vous propose de passer commande et ainsi profiter de tarifs préférentiels.

Biscuits, madeleines et pâtisseries vous attendent pour faire face au températures glaciales de cet hiver!

Un peu de douceurs et de réconforts pour aider à passer ces moments compliqués pour chacun.

Pour commander: remplissez le flyers qui a été déposé dans votre boîte aux lettres (ou demandez la vision numérique à l'Association et déposez le avant le 15 mars 2021, soit dans la boîte aux lettres de l'APE (local situé en face de la maternelle) ou dans la boîte aux lettres de la Mairie (située dans la petite allée à droite de la Mairie).

Coordonnées de l'APE:

apevillejust@gmail.com

Course cycliste « Villejust Côte »

Dimanche 11 Avril 2021, de 08h00 à 12h30**EN FONCTION DE L'EVOLUTION DE LA SITUATION SANITAIRE**

Circuit : Villejust- Rue de Villebon, Descente de la Mine, Villiers, Saulx-les Chartreux, Villejust.

Les arrivées seront jugées en haut de la côte, à l'entrée de Villejust.

Le port du masque et le respect de la distanciation seront de rigueur pour les spectateurs.

Pour tout renseignement contacter Arthur De Faria au **01 60 10 59 56**.

**« 12^{ème} Prix Gérard Caron »
Challenge Souvenir J-L. Jeandot
Dimanche 11 Avril 2021 à VILLEJUST (91)
organisé par le VC Villejust**

Catégories	Dossards	Départs	Tours	Distance	Limitées	Prix d'équipe
HC / 1 / 2 / 3	7h00	8h00	11	77 km	150	Oui
6	7h00	8h02	6	42 km		Oui
Minimes (H/F)	7h00	8h04	3	21 km		Oui
4	9h00	10h10	9	63 km	150	Oui
Cadets (H/F)	9h00	10h12	8	56 km		Oui
5	9h00	10h14	8	56 km		Oui
Dossards /Stationnement	Haut de la côte de Villejust (Parking impératif au stade de Villejust)					
Départs et Arrivées	Haut de la côte de Villejust					
Circuit	De 7 kms avec une côte à chaque tour					

L'heure du conte:

Les séances de lecture de contes reprennent.

Venez passer un moment convivial et de détente avec votre/vos enfant(s). Belles histoires et jolis contes seront mis à l'honneur et lus par la bibliothécaire. De quoi étoffer l'imaginaire des petits.

Les séances sont particulièrement adaptées aux enfants de 2 à 10 ans.

La Bibliothèque vous accueille selon un protocole strict afin de respecter les gestes barrières et de distanciation.

Les prochaines séances se dérouleront:

les Mercredis 10 mars et 14 avril 2021 à 16h30

Le nombre de places étant limité,

La réservation est obligatoire au: 01.60.14.67.49



Nous avons fait connaître ces BD pédagogiques sur le coronavirus à plusieurs reprises dans les lettres du Maire spécial COVID-19, aujourd'hui ces dessins ont été édités et la commune a souhaité en acquérir pour les écoles et la bibliothèque. **N'hésitez pas à les consulter !**

Nouvelle association sur la commune

Au travers de la nouvelle association Villejust Nature & Environnement, nous souhaitons mettre en place dès maintenant et dans les années à venir des actions visant à préserver, favoriser la nature, la biodiversité et l'environnement dans notre commune.

Nos idées d'actions prioritaires :**Échanger et organiser des actions avec le public :**

- * Ramassages collectifs de déchets
- * Sorties découvertes de la faune et de la flore (diurnes et nocturnes) et recensement de la biodiversité locale
- * Organisation de manifestations à l'occasion des semaines du développement durable en octobre et de la fête de la nature en mai
- * Informations et tutos vers une démarche zéro déchet
- * Organiser des conférences/rencontres/jeux avec des experts sur divers sujets
- * Mettre en place un partage d'expériences et d'informations sur le vélo : lieux avec des pistes cyclables sécurisées, itinéraires agréables de promenade à vélo, endroit où faire facilement des courses à vélo.

Agir en faveur de la biodiversité :

- * Organiser des ateliers et/ou tutos pour fabriquer des nichoirs, hôtels à insectes, abris à chauve-souris et abris à hérissons
- * Informer sur comment favoriser la biodiversité dans son jardin : planter des espèces végétales locales et non invasives, diminuer la fréquence de tonte, gestion des amas de feuilles, installer des abris pour les animaux, ...

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des idées, des questions, ou si vous voulez nous rejoindre:

Page Facebook : www.facebook.com/VillejustNatureEnvironnement

Mail : contact.vne@gmail.com

**RDV le dimanche 11 avril après-midi pour le premier ramassage de déchets !**

Gants et sacs fournis. Merci de confirmer votre présence par mail ou sms au 06-81-52-76-13.

Nous vous indiquerons plus tard le lieu et l'heure du rendez-vous.



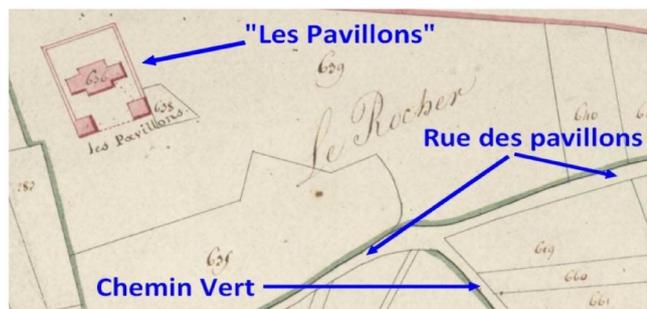


REGARDS EN ARRIERE

La nièce de Colette à Villejust

Le recensement de la population de Villejust de 1921 mentionne la présence de **Marguerite Gauthier-Villars**, née à Paris, précisant qu'elle est : *compositrice de musique et propriétaire*.

Elle habitait rue Vaneau¹ à Paris lorsqu'elle acquiert le domaine dit « Les Pavillons »², y résidant de 1921 à 1927. Le couple **Fesson** habite également dans la propriété ; lui est jardinier, sa femme exerce la profession de brodeuse.



Qui était Marguerite Gauthier-Villars ?



L'état civil parisien indique qu'elle est née boulevard Saint-Germain, le 10 mars 1890. Elle décède le 25 mars 1946 à l'Hôpital Lariboisière.

Issue de la bourgeoisie lettrée parisienne, **Alberte Louise Marguerite Gauthier-Villars** est la fille d'**Albert-Paul Gauthier-Villars**³, un imprimeur-éditeur, également capitaine d'artillerie décédé à Pierrefonds le 14 juillet 1918 des suites de maladie.

Sa mère, **Valentine Claude-Lafontaine**, décède subitement à l'âge de 43 ans, le 20 juillet 1910 lors d'un séjour à La Haye aux Pays-Bas. Elle y accompagnait son mari pour un congrès d'éditeurs. Le couple a eu 4 enfants⁴.

Marguerite est la nièce d'**Henri Gauthier-Villars**, dit « **Willy** », premier mari de l'écrivaine **Colette**, qu'il épousa en 1893.

Lors du mariage de sa tante, **Germaine Paule Claude-Lafontaine**, célébré le 9 décembre 1897 à l'église de la Madeleine à Paris, le journaliste du quotidien « **Le Gaulois**⁵ » la décrit ainsi :

« **Marguerite Gauthier-Villars**, la charmante petite-nièce de la mariée ».



« **Marguerite Gauthier-Villars**, la charmante petite-nièce de la mariée ».

¹ Logement de son père en 1914.

² Construits peu après la Révolution Française.

³ Né à Villiers-sur-Orge en 1861.

⁴ Marguerite (1890-1946), Yvonne (1893-?), Paule (1894-1968) et Hervé (1900-1946).

Paule fut la première femme professeure d'Anatomie Pathologique à la faculté de médecine de Paris.

⁵ Quotidien qui deviendra le journal de la bonne société et du grand monde, supplantant parfois Le Figaro avec lequel il fusionnera en 1929.

Elle quitte Villejust en 1927

De 1937 à 1943, elle habite à Châtillon-sous-Bagneux, puis quai des Grands Augustins à Paris jusqu'à la fin de sa vie. Elle est inhumée avec sa famille au cimetière du Montparnasse à Paris, le 29 mars 1946.

Des études musicales à la Schola Cantorum⁶

Musicologue, elle a surtout œuvré à collecter des chansons populaires dans le Dauphiné et dans le Bourbonnais⁷ dont elle était originaire par sa mère. Elle a également écrit des arrangements et des compositions originales. Enfin, elle a eu l'idée de reporter sur une carte géographique les variantes recensées.



La folkloriste Gauthier-Villars, du folklore à l'ethnologie

Une folkloriste collecte tous types de chansons : chants pieux, chants historiques ou légendaires, chants des fêtes de l'année, chants relatifs au mariage, chansons d'amour, chansons patoises, rigaudons⁸.

Les collectes ont permis à **Marguerite Gauthier-Villars** de consigner des informations précieuses décrivant le Dauphiné et la région de Villard-de-Lans en particulier.

« *Au pays du Villard, les feux sont allumés le premier dimanche de carême, appelé Dimanche des Brandons... on danse autour de ces feux des danses rondes, uniquement réservées à cette cérémonie. Hors ce jour, le Dauphinois danse le rigaudon. Autour de ce feu, il danse une ronde.* »

Marguerite Gauthier-Villars, vers 1930

Au cours de ces démarches dignes d'un ethnologue de profession, elle dut faire face à une grande réticence de la part des paysans-chanteurs pour qui cette collecte les ramenait à la précarité que connurent leurs aïeux ou trouvaient sa démarche peu compréhensible.

Patrick Mazellier - 2004⁹

Redécouverte dans les années 1970 par le Musée du folklore de Moulins dans l'Allier, 40 ans plus tard, son œuvre fait toujours l'objet d'expositions et de concerts pour le plus grand bonheur des amateurs du folklore de nos campagnes.

Pour Regards en arrière, Florence GRAVIER et Thierry ETIENNE

⁶ Etablissement privé d'enseignement supérieur de musique, d'art dramatique et de danse, situé dans l'ancien couvent des Bénédictins, rue Saint-Jacques à Paris.

⁷ « Chansons populaires du Dauphiné, recueillies à Villard-de-Lans » par Marguerite Gauthier-Villars. Chant seul, 1929.

⁸ Danse traditionnelle des Alpes.

⁹ « Des folkloristes aux collectes contemporaines de chansons populaires »

Vos boutiques à deux pas ou à deux clics



PAIEMENT EN LIGNE | LIVRAISON

EN LIGNE OU EN VILLE, CHOISISSEZ VOS BOUTIQUES DE PROXIMITE.

**PARIS ●
SACLAY**
Communauté d'agglomération